



## La Galopée 2018

### Règlement

#### Préambule

L'Entente Athlétique du Plateau Est (EAPE) organise à Franqueville Saint-Pierre et Belbeuf, le **dimanche 3 juin 2018** la 20<sup>ème</sup> édition de l'évènement *La Galopée*. Cet évènement regroupe 4 épreuves sportives de type trail et course nature (*La Galopée, La Galopette, Le Duo Mixte, La Galopade*), une marche nordique chronométrée (*La Galonordique*) et une randonnée avec initiation à la marche nordique (*La Galopédestre*).

## **Article 1 - Présentation des épreuves**

### ***La Galopée***

- Trail ouvert aux catégories Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes et les hommes (année de naissance : 1998 et avant)
- Épreuve en semi auto-suffisance avec 2 ravitaillements légers
- Distance totale de 30 km en majorité sur chemin (90 %) avec D+ = 800m environ

### ***La Galopette***

- Trail ouvert aux catégories Juniors, Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes et les hommes (année de naissance : 2000 et avant)
- Epreuve en semi auto-suffisance avec 1 seul ravitaillement léger
- Distance totale de 15 km en majorité sur chemin avec D+ = 450m environ

### ***Le Duo Mixte***

- Trail ouvert aux catégories Juniors, Espoirs, Seniors et Masters couru en intégralité en équipe composée obligatoirement d'une femme et d'un homme mais dont les catégories peuvent être différentes (année de naissance : 2000 et avant)
- Epreuve en semi auto-suffisance avec 1 seul ravitaillement léger
- Distance totale de 15 km en majorité sur chemin avec D+ = 450m environ

### ***La Galonordique***

- Marche nordique (bâtons obligatoires) ouverte aux catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes et les hommes (année de naissance : 2000 et avant)
- Epreuve en réelle auto-suffisance avec un ravitaillement léger sur le parcours
- Distance totale de 15 km en majorité sur chemin avec D+ = 450m environ

### ***La Galopade***

- Trail ouvert aux catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes et les hommes (année de naissance : 2002 et avant)
- Epreuve en réelle auto-suffisance sans ravitaillement sur le parcours
- Distance totale de 10 km en majorité sur chemin avec D+ = 150m environ

### ***La Galopédestre***

- Epreuve de marche libre non chronométrée avec ou sans bâtons ouverte à tous sans dossard et sans classement
  - Initiation à la marche nordique proposée avec prêt de bâtons
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être obligatoirement accompagnés par des adultes (inscription collective).*
- Epreuve en réelle autosuffisance sans ravitaillement sur le parcours
  - Distance de totale de 10 km en majorité sur chemin avec D+ = 150m environ

*La Galopée, La Galopette et La Galopade* constituent l'une des 20 étapes du circuit 2018 du challenge *Trail Tour Normandie*.

**La participation à la course *Le Duo Mixte* ne donne pas lieu à un classement individuel et n'est pas comptabilisée pour le classement du *Trail Tour Normandie*.**

## **Article 2 - Inscriptions aux courses**

Le nombre total de participants cumulés pour les 5 épreuves chronométrées (*La Galopée*, *La Galopette*, *Le Duo Mixte*, *La Galopade* et *La Galonordique*) est limité pour l'édition 2018 à **1000 athlètes**.

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions sans préavis une fois cette limite atteinte. Une information sera alors publiée sur le site de l'EAPE (rubrique *La Galopée* à l'adresse <http://eape.athle.com/>).

### **2.1 - Procédure d'inscription**

La date d'ouverture des inscriptions pour l'édition 2018 est le **mercredi 7 mars 2018** pour l'ensemble des épreuves. Les différentes modalités d'inscriptions sont les suivantes :

<b>Modalité d'inscription</b>	<b>Date limite d'inscription</b>
<p><u>En ligne</u> :</p> <p>sur le site internet de l'EAPE, rubrique <i>La Galopée</i>, à l'adresse <a href="http://eape.athle.com/">http://eape.athle.com/</a></p>	<p><u>mercredi 30 mai 2018 à minuit</u> pour toutes les épreuves</p>
<p><u>Par courrier</u> :</p> <p>EAPE - La Galopée Salle David Douillet - Place Marcel Ragot 76520 Franqueville-Saint-Pierre</p>	<p><u>samedi 26 mai 2018</u> <b><u>(cachet de la poste faisant foi)</u></b> pour toutes les épreuves</p>
<p><u>Sur place</u> :</p> <p>Gymnase du lycée Galilée Rue de Belbeuf Franqueville-Saint-Pierre</p>	<p><u>samedi 2 juin 2018 de 15H30 à 18H00</u> pour les 5 épreuves chronométrées (<i>La Galopée</i>, <i>La Galopette</i>, <i>Le Duo Mixte</i>, <i>La Galopade</i> et <i>La Galonordique</i>) ainsi que <i>La Galopédestre</i></p> <p><u>dimanche 3 juin 2018 de 7H15 à 8H45</u> pour <i>La Galopédestre</i></p>

## **2.2 - Certificat médical et licence**

Conformément au règlement des manifestations hors-stade adopté par le Comité Directeur de la Fédération Française d'Athlétisme le 30 juin 2017, la participation des concurrents aux 3 épreuves de trail (*La Galopée, La Galopette, Le Duo Mixte, La Galopade*) et à la marche nordique chronométrée (*La Galonordique*) est subordonnée à la présentation obligatoire de l'un des documents suivants en cours de validité à la date du dimanche 3 juin 2018 :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation

**Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte) ne sont pas acceptées.**

- ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- ou une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FFTri, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie (aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical)

**Aucune inscription ne pourra être validée sans l'un de ces documents.**

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'International Association of Athletics Federations. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

**Cas particulier de la marche nordique en compétition : ces compétitions sont ouvertes aux seuls détenteurs d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass « J'aime courir », délivré par la FFA.**

Ces mesures ne concernent pas *La Galopédestre* (randonnée 10 km), randonnée à allure libre sans dossard ni classement.

## **2.3 - Droits d'inscription**

Les droits d'inscription aux différentes épreuves sont les suivants :

<b>Course</b>	<b>Droit d'inscription</b>
<i>La Galopée</i> (trail 30 km)	18 €
<i>La Galopette</i> (trail 15 km)	15 €
<i>Le Duo Mixte</i> (trail en équipe 15 km)	28 €
<i>La Galonordique</i> (marche nordique 15 km)	15 €
<i>La Galopade</i> (trail 10 km)	11 €
<i>La Galopédestre</i> (randonnée 10 km)	5 €

**A compter du dimanche 27 mai 2018, les droits d'inscription aux 5 épreuves chronométrées (*La Galopée, La Galopette, Le Duo Mixte, La Galopade, La Galonordique*) sont majorés de 3 €.**

En cas de non participation, quelle qu'en soit la cause (absence, dossier incomplet, autres ...), les droits d'inscriptions demeurent acquis à l'organisation.

### **Article 3 - Retrait des dossards**

Les numéros des dossards sont attribués aux concurrents 48H avant la date de l'évènement. Ils sont consultables sur le site internet de l'EAPE (rubrique *La Galopée* à l'adresse <http://eape.athle.com/>).

Le retrait des dossards s'effectue au gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre :

- Le samedi 2 juin 2018 de 15H30 à 18H00
- Le dimanche 3 juin 2018 à partir de 7H15

*Le retrait des dossards sera impérativement et sans dérogation clos à 9H30 pour l'ensemble des courses.*

Les dossards contiennent les puces de chronométrage. Les concurrents ne doivent donc en aucune manière les plier, les froisser ou encore en décoller les puces. Le dossard doit être porté de façon bien visible de face à l'aide d'épingles à nourrice en haut sur le vêtement ou d'une ceinture prévue à cet effet.

### **Article 4 - Parking, vestiaires, douches et consigne**

Les différentes possibilités de stationnement dans un rayon de 1 km autour du gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre sont indiquées sur un plan accessible sur le site internet de l'EAPE (rubrique *La Galopée* à l'adresse <http://eape.athle.com/>). Le covoiturage est toutefois vivement recommandé pour éviter l'engorgement des parkings et limiter l'impact environnemental.

Des vestiaires et des douches chaudes sont accessibles librement pour tous les concurrents .au gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre.

L'organisation met également une consigne gratuite à la disposition des concurrents au gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre pour y déposer des affaires personnelles. Celles-ci doivent être remises dans un sac fermé.

## **Article 5 - Parcours**

Les départs et les arrivées des différentes courses se situent sur le stade du gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre.

Les parcours détaillés de chacune des courses sont disponibles sur le site internet de l'EAPE (rubrique *La Galopée* à l'adresse <http://eape.athle.com/>) et sont affichés sur le stand de retrait des dossards la veille et le jour de l'évènement.

Les parcours de *La Galopade* (trail 10 km) et de *La Galopédestre* (randonnée 10 km) sont identiques.

*Le Duo Mixte* (trail en équipe 15 km) et *La Galonordique* (marche nordique 15 km) empruntent le même parcours que celui de *La Galopette* (trail 15 km).

Sur les courtes portions sur route empruntées par les parcours, les participants doivent respecter le Code de la Route ou les indications prioritaires des signaleurs de sécurité.

Les parcours sont susceptibles d'être modifiés jusqu'au jour de l'évènement en fonction des aléas rencontrés par l'organisateur (conditions météorologiques, délivrances des autorisations, sécurité, etc ...).

## **Article 6 - Horaires des courses**

Les horaires de départ des différentes courses sont les suivants :

<b>Horaire de départ</b>	<b>Course</b>
8H30	<i>La Galopée</i> (trail 30 km)
9H20	<i>La Galopade</i> (trail 10 km)
9H20	<i>La Galopédestre</i> (randonnée 10 km)
9H45	<i>La Galopette</i> (trail 15 km)
9H45	<i>Le Duo Mixte</i> (trail en équipe 15 km)
9H45	<i>La Galonordique</i> (marche nordique 15 km)

**Les marcheurs doivent se placer sur la ligne de départ derrière les coureurs.**

Les participants de *La Galopédestre* (randonnée 10 km) bénéficieront d'un échauffement musical à 9H00 sur le terrain de rugby du stade du gymnase du lycée Galilée. Les participants de *La Galornique* (marche nordique 15 km) bénéficieront également d'un échauffement musical à 9H25.

Une initiation à la marche nordique sera aussi proposée à 8H30 et 8H45 sur le site.

Des précisions ou modifications pourront être apportées sur le site internet de l'EAPE (rubrique *La Galopée* à l'adresse <http://eape.athle.com/>), ou sur place lors de la remise des dossards et le jour de l'évènement.

## **Article 7 - Barrières horaires**

Pour *La Galopée* (trail 30 km) une barrière horaire est instaurée en haut de la côte à la sortie de la forêt de Brunval (aux environs du kilomètre 25) :

### **Temps de passage de 3H50 maximum**

Les coureurs ayant dépassé cette limite ne pourront pas prétendre à être classés et devront ensuite emprunter la fin du parcours de *La Galopette* (trail 15 km) pour rejoindre l'arrivée.

La position de la barrière horaire est indiquée sur le plan du parcours (affiché sur le stand de retrait des dossards la veille et le jour de l'évènement et disponible sur le site internet de l'EAPE, rubrique *La Galopée* à l'adresse <http://eape.athle.com/>).

## **Article 8 - Ravitaillements**

Deux postes de ravitaillement intermédiaires sont disposés sur le parcours de *La Galopée* (trail 30 km).

Un poste de ravitaillement intermédiaire est disposé sur le parcours de *La Galopette* (trail 15 km) et *Le Duo Mixte* (trail en équipe 15 km).

Un poste de ravitaillement est installé à l'arrivée sur le stade du gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre pour tous les concurrents.

Les postes de ravitaillement sont pourvus en boissons et/ou en nourriture de type course.

**Il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements intermédiaires (interdiction généralisée à venir sur tous les trails). Les concurrents doivent s'équiper en conséquence de leurs besoins.**

Les emplacements des différents postes de ravitaillement sont indiqués sur le plan du parcours de chaque course (affiché sur le stand de retrait des dossards la veille et le jour de l'évènement et disponible sur le site internet de l'EAPE, rubrique *La Galopée* à l'adresse <http://eape.athle.com/>).

## **Article 9 - Assistance médicale**

Le service médical des épreuves est assuré par les signaleurs, des secouristes et un médecin ainsi qu'un véhicule ambulance agréé. Les secouristes, le médecin et le véhicule ambulance sont positionnés à l'arrivée prêts à intervenir en cas de nécessité.

Chaque concurrent s'engage à porter assistance à toute personne en danger sur le parcours quelque soit son intérêt au classement final et à alerter ou faire alerter les organisateurs qui déclencheront les moyens d'intervention adaptés.

## **Article 10 - Abandon**

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve (signaleurs, organisateurs, bénévoles, etc...) et remettre son dossard à l'arrivée, à la table de chronométrage.

## **Article 11 - Remise des récompenses**

La remise des récompenses se déroulera à l'arrivée sur le stade du gymnase du lycée Galilée à Franqueville-Saint-Pierre.

Sont récompensés :

- Les trois premières femmes du classement scratch de chaque course chronométrée individuelle (*La Galopée, La Galopette, La Galopade, La Galonordique*)
- Les trois premiers hommes du classement scratch de chaque course chronométrée individuelle (*La Galopée, La Galopette, La Galopade, La Galonordique*)
- Les trois premières équipes du classement scratch de la course *Le Duo Mixte*
- Les premiers de chaque catégorie femmes & hommes pour toutes les courses chronométrées individuelles (*La Galopée, La Galopette, La Galopade, La Galonordique*)

Les récompenses sont remises aux concurrents présents lors de la cérémonie.

## **Article 12 - Esprit du trail et respect de l'Environnement**

En application du règlement de la Commission Nationale des Courses Hors Stade de la Fédération Française d'Athlétisme, tout accompagnateur d'un concurrent, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification de la personne accompagnée. Les chiens sont également interdits.

Toute assistance sur le parcours est interdite.

Les signaleurs sont des bénévoles qui œuvrent pour le bon déroulement des épreuves et la sécurité des concurrents. Leur engagement est la garantie de la qualité de l'évènement. Leurs indications et/ou leurs injonctions doivent donc être respectées et appliquées avec le sourire.

Tout concurrent surpris à jeter des détritux dans la nature sera mis hors-course par les organisateurs.

## **Article 13 - Lutte contre le dopage**

Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à l'arrivée de chaque course, sur les concurrents désignés par la Fédération Française d'Athlétisme et/ou l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.

## **Article 14 - Contrôles pendant les courses**

Les organisateurs pourront effectuer des contrôles durant toute la durée des épreuves afin de s'assurer de la parfaite régularité des conditions de course et du strict respect du présent règlement par les concurrents.



**Il est rappelé aux concurrents de *La Galonordique* (marche nordique 15 km) qu'il est interdit de courir ou trotter. L'organisateur se réserve la possibilité de procéder à des disqualifications en cas de non-respect de ce point de règlement.**

Les équipes inscrites sur la course *Le Duo Mixte* (trail en équipe 15 km) doivent demeurer ensemble sur tout le parcours. Si les membres de l'équipe passent la ligne d'arrivée ou bien même un point de contrôle séparément, ils encourent une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

### **Article 15 - Annulation des épreuves**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents et/ou des bénévoles concourant à la tenue de l'évènement, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **Article 16 - Assurance**

L'EAPE a souscrit une assurance en Responsabilité Civile pour l'organisation de l'évènement. Les concurrents doivent s'assurer de leur propre couverture individuelle (licence FFA ou bien contrat personnel).

### **Article 17 - Droits à l'image**

Tout participant et toute participante autorise expressément les organisateurs de l'évènement *La Galopée* ainsi que leurs ayant-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser son nom, sa voix, sa prestation sportive dans le cadre des épreuves ainsi que les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il ou elle apparaît prises à l'occasion de l'édition 2018 de la manifestation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée sur tous leurs supports de communication interne et externe (sites internet, articles de presse, documents promotionnels et/ou publicitaires, ...) dans le monde entier, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, et toutes les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **Article 18 - Acceptation et conditions générales**

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification pour les partants.

L'organisateur décline toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non respect du règlement.